



Politique
n° 2004-CA-11

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DES COMMISSAIRES

Résolution n° 040623-CA-0221

Mise à jour : Au besoin

NOTE : Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

1. Préambule

La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'est formellement engagée à promouvoir l'excellence dans toutes les activités d'enseignement et d'apprentissage. Elle est consciente, d'une part, qu'elle ne peut respecter cet engagement sans la participation active des élèves, des éducateurs et du personnel administratif et, d'autre part, que le perfectionnement est un élément clé de l'atteinte de l'excellence. Le conseil des commissaires, à titre de corps décisionnel, admet qu'il doit se tenir au courant des nouvelles orientations en éducation et, qu'à cette fin, il est important que les commissaires puissent prendre part à des congrès, des ateliers et des séminaires à caractère pédagogique.

2. Objectifs



Demande d'autorisation de participer à une activité de perfectionnement

PRIÈRE D'ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Nom du commissaire :